MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises**

Décision du

Portant désignation du responsable du budget opérationnel au titre du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises,

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la pêche ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 à 72 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2015 portant organisation et attributions de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;

Vu l'arrêté du 5 février 2019 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

Décide :

Article 1er

En application de l'article70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel du programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » est désigné à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Est abrogée la décision du 23 mars 2018 portant désignation des responsables des budgets opérationnels au titre du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ».

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le, 16 AOUT 2024

Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises,

Philippe DUCLAUD

3, rue Barbet de Jouy, 75 349 PARIS 07 SP
agriculture.gouv.fr

ANNEXE

RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Le chef du service Gouvernance et Gestion de la PAC à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises	0149-C001